

# LA SÉCURISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES FRONTALIERS EN QUESTION

*Quels sont les enjeux et perspectives de la sécurisation et le développement des espaces frontaliers. La question a été au cœur d'une étude menée par la Commission du Développement Rural et de l'Environnement, l'une des trois commissions permanentes du Conseil Economique et Social.*

Par **Horace AFADJINO** & **Jeanine HOUNKPE TOPANO**,  
Assistants Commission Permanente n°2 au CES

L'histoire des frontières africaines date du début du XX<sup>e</sup> siècle, où la plupart des frontières de l'Afrique étaient établies, annonçant la configuration des Etats à venir. Ces frontières tracées au gré des puissances coloniales (Conférence de Berlin, 15 novembre 1884 - 26 février 1885), dans un contexte de rivalité entre celles-ci, ont, dans bien des cas, fait fi des réalités ethniques, linguistiques, religieuses et politiques des peuples africains. Depuis l'accession des États africains à l'indépendance, les frontières dont le tracé est déconnecté des réalités sociologiques et culturelles posent de sérieux problèmes. La plupart de ces frontières sont mal définies et leur délimitation est sujette à des contestations voire à des guerres fratricides.

Le Bénin partage environ 1 989 km de frontières terrestres avec les pays voisins. Les Arrondissements frontaliers du Bénin couvrent environ une superficie totale de 38 500 km<sup>2</sup>, soit 33,55% de la superficie nationale. Pendant longtemps, le Bénin a semblé ne pas saisir l'importance des frontières et de leur gestion. On observe ainsi une absence

quasi totale de l'autorité étatique sur les espaces frontaliers, des incursions des pays voisins sur les terres béninoises où ils posent des actes d'effectivité, l'existence de villages appartenant au Bénin mais administrés par un autre pays et des populations béninoises livrées à elles-mêmes. Lassées d'attendre un geste de reconnaissance de leur Etat, ces populations se livrent au voisin immédiat, attirées par la promesse séduisante de meilleures conditions de vie. Ceci dénote du laxisme avec lequel le Bénin a géré ses frontières terrestres et maritimes depuis son accession à l'indépendance en 1960.

L'histoire procès dit de l'île de l'été, du nom de cette île frontalière disputée par le Bénin et le Niger dont le différend est soumis à la Cour internationale de Justice de la Haye qui l'a tranché en 2005, a probablement eu l'effet de réveiller le Bénin de son long sommeil. De ce procès, le déclic pour une nouvelle vision de la gestion des frontières va se produire par une volonté politique manifeste des gouvernants. Ainsi la gestion des frontières est prise en compte dans les programmes d'action des gouvernements successifs

du Bénin et les missions sont assignées à plusieurs ministères pour sa concrétisation.

### LES PROBLEMES DES ESPACES FRONTALIERS

Malgré les efforts consentis par la Commission Nationale des Frontières à travers l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), les problèmes de sécurisation et de développement de nos espaces frontaliers sont encore d'actualité. Les visites de terrain effectuées par les Conseillers du Conseil Economique et Social ont permis d'appréhender quelques-uns de ces problèmes. Il s'agit de la destruction des bornes à Ifangni. En effet, pour faire disparaître les frontières afin de revendiquer des espaces, les populations nigérianes frontalières à la commune d'Ifangni ont procédé à la destruction de certaines bornes, de réseaux électriques installés par le Bénin (Poteaux en béton) et le Burkina-Faso (Poteaux en fer) ; tout ceci dans le même village Kourou-Koalou à Porga. En effet, les deux pays revendiquent cet espace occupé à la fois par les populations des deux nations, la destruction du



Des Conseillers du CES en visite de terrain à la frontière bénini-nigériane de Ilara

poste de police de Kprèkètè par des populations togolaises qui ne veulent pas se soumettre aux dispositions sécuritaires mises en œuvre par les policiers béninois. De façon générale les problèmes se résument :

- à l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre et/ ou la non programmation des projets de développement dans les espaces frontaliers ;
- au recours aux administrations des pays voisins des populations des zones frontalières du fait d'un déficit d'accès aux services administratifs béninois ;
- aux fréquents incidents entre paysans liés à la transhumance pastorale pratiquée par des bouviers des pays limitrophes ;
- aux fréquentes incursions de forces de sécurité des pays limitrophes sur le territoire béninois ;
- au déplacement et/ou destruction de bornes frontières dans certaines Communes

frontalières ;

- à l'empiètement et aux violations du territoire béninois par les pays voisins.

- la dissémination et l'insuffisance des infrastructures élémentaires de souveraineté ;

- la recrudescence de l'insécurité du fait de la perméabilité des frontières ;

- au développement d'une certaine radicalisation religieuse avec apparition de nouvelles religions. Toutes choses qui accentuent les menaces terroristes.

### **LES ENJEUX DES ESPACES FRONTALIERS**

Les travaux techniques effectués par des Experts-Géomètres ont permis de déceler une perte d'environ 100 km<sup>2</sup> du territoire national dans le secteur d'Ilo/Borgou au profit du Nigéria du fait de l'adoption du Procès-verbal inachevé de février 1960 en remplacement de l'instrument juridique de délimitation que

constitue la Convention de 1906.

Dans le ravin d'Adjarra, le Bénin est spolié par le Nigeria sur une distance de 1 km environ le long de la lagune de Porto-Novu du fait du choix d'un bras bouché en remplacement du chenal principal de la rivière Adjarra qui devrait servir de frontière naturelle entre les deux pays.

Dans le sous-secteur d'Igbokofi/Towé, la méthode utilisée pour déterminer les positions des bornes litigieuses n° 75, 76, 77 et 78 n'a pas respecté les directives contenues dans le Procès-Verbal Franco-britannique de 1912 et a fait perdre ainsi à notre pays une superficie d'environ 44 hectares. De nombreuses ressources minières dans les espaces frontaliers bénino-nigériens sont exploitées par et au seul profit des populations nigériennes ; c'est le cas des minerais à forte teneur en lithium à Guénéлага dans la Commune de Ségbana. Il s'observe l'utilisation presque

exclusive de la monnaie nigériane dans les marchés frontaliers béninois à savoir : Illara, Iwoyé, Owodé, Ségbana, etc.

La zone de Kourou/Koalou d'environ 68 km<sup>2</sup> est revendiquée par le Burkina Faso. Le Bénin s'affère pour produire les documents et les arguments nécessaires pouvant servir de preuves devant la Cour Internationale de Justice en vue de reprendre la souveraineté sur la partie en litige.

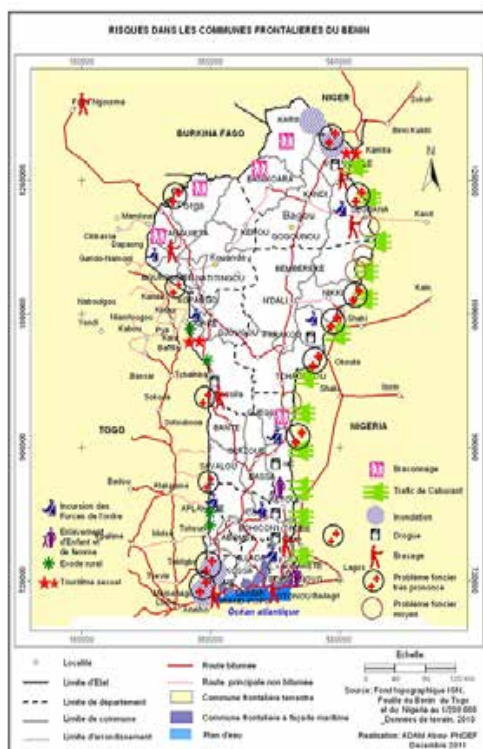
La mauvaise gestion des frontières couplée à la méconnaissance par les autorités locales et traditionnelles togolaises de la « ligne frontière » sont sources de nombreuses tensions observées le long de celle-ci et mettent en péril la vie des paisibles populations justifiant les nombreuses crises que l'on enregistre. On observe de la part des dites autorités de fréquentes incursions au-delà de leur compétence territoriale. C'est le cas des localités de Wolo et d'Akaradè où les travaux de construction d'infrastructures sociocommunitaires et sécuritaires initiés par le Bénin depuis 2013 ont été bloqués. Sur les 241 bornes frontières entre le Bénin et le Togo, seulement les cinq (05) du secteur Hillacondji/Sanvi-Condji ont été reconstruites.

Au nom du principe de l'équité recommandé par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer adoptée à Montego-Bay le 10 décembre 1982, la méthode qui conviendrait pour délimiter les frontières maritimes est celle des méridiens. L'application de cette méthode permettra au Bénin de jouir de la plénitude de son

domaine maritime au-delà des 200 miles marins. Sur la base de cette méthode, la longueur en mer du Bénin passerait alors de 370 km à partir de la côte à 647 km. Corrélativement, la superficie maritime en extension du plateau continental du Bénin passerait de 2 721 km<sup>2</sup> à 24 931 km<sup>2</sup>, soit la récupération d'une superficie en mer de 22 210 km<sup>2</sup> disputée par le Nigéria. L'enjeu géopolitique et économique est donc de taille pour le Bénin.

Face à ces enjeux, il est d'une nécessité impérieuse que le Bénin procède rapidement à la

### Carte des risques dans les Communes frontalières du Bénin



réaffirmation et la sécurisation de ses frontières pour un développement intégré des espaces frontaliers.

### LES PERSPECTIVES

Le plan stratégique de relance de la gestion intégrée des espaces frontaliers du Bénin affiche

formellement un objectif qui peut insuffler un nouvel essor de sécurisation et de développement de ces espaces. Ainsi, la tendance a été inversée avec une prise de conscience du Gouvernement qui a élevé les espaces frontaliers au rang des priorités nationales et consignées dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD, 2006-2015) du Bénin. Cette priorité a été confirmée dans la troisième génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3, 2011-2015) à travers le chapitre 8 intitulé : « développement équilibré et durable de l'espace national ». Cela a permis l'élaboration de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF) et de son programme dont la vision est de « faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes ; espaces où les conditions de vie des populations seront nettement améliorées ». L'objectif de l'ABeGIEF tel que précisé dans la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers, est de « renforcer la souveraineté nationale dans les zones frontalières afin de sécuriser le territoire national et de créer de meilleures conditions d'existence aux populations des dites zones ». Cette politique territoriale à dimension multisectorielle est axée

sur les quatre (04) orientations stratégiques ci-après :

- orientation stratégique N°1 : renforcer la défense de l'intégrité du territoire national et la sécurisation des espaces frontaliers.
- orientation stratégique N°2 : Réduire la pauvreté et améliorer





**Séance de travail de la délégation du CES avec les Responsables du poste de police avancé de Ita-Somba (Ifangni)**

la qualité de vie des populations frontalières.

- orientation stratégique N°3 : développer la coopération transfrontalière pour consolider les relations de bon voisinage et l'intégration régionale et panafricaine.

- orientation stratégique N°4 : doter le Bénin d'une loi d'orientation et de programmation qui consolide l'importance des questions liées aux frontières dans les priorités nationales.

Malgré les problèmes actuels, la gestion des espaces frontaliers au Bénin peut avoir de beaux succès si les orientations stratégiques énoncées sont prises et réellement mises en œuvre. La perspective de tendre vers des « frontières réaffirmées, sécurisées et bien développée » ne découlera que d'une synergie des actions dans tous les secteurs concernés.

### QUE FAIRE ?

La recherche de solutions aux multiples conflits de frontières qui menacent l'unité des pays africains et déchirent le continent est encore loin de porter les résultats à la hauteur des défis. Comme

en témoigne la persistance des conflits de frontières en Afrique, la question des frontières constitue un enjeu crucial pour les perspectives de paix et de stabilité. Dès lors, le Bénin doit entreprendre des changements pour surmonter les défis liés à ses frontières pour ne pas voir se déclencher encore d'autres conflits et perdre des possibilités de paix et de développement.

« Si toutes les frontières sont artificielles, celles des Etats du continent africain le sont plus que toutes les autres, c'est pourquoi elles contribuent si largement

à perpétuer l'instabilité et le sous-développement », affirme Boutros Boutros-Ghali. Cette assertion nous interpelle pour positionner au mieux la gestion intégrée des espaces frontaliers dans les politiques et stratégies nationales. Il convient donc de faire de la gouvernance des espaces frontaliers un moyen de lutte contre la pauvreté, d'affirmation de la souveraineté et de renforcement de l'unité nationale. Pour y parvenir, il faut une réelle démonstration de volonté politique et d'engagement

populaire visant à faire émerger des territoires transfrontaliers de co-développement portés par les collectivités locales avec l'impulsion du Gouvernement et de toutes les Institutions de la République appuyés par les Partenaires Techniques et Financiers. ■



**Séance d'échanges entre la délégation du CES et les populations de la zone frontalière de Tounga-Issa (Ségbana)**